

[Text]

Mr. Markham: Revenue Canada is a large department. There are some departments that deal with paragraph 20.(1)(s) approvals. Some deal with registration of pension plans. Presumably a whole new department will be dealing with the PA system and administering the RRSP system. I cannot really comment on whether the experience of the past will necessarily apply to the future. That depends on staffing levels and training and so on. I am going to be getting to that later on as well.

6. Timing: there are very significant concerns by plan sponsors, particularly defined benefit plan sponsors, that the February 28, 1991, deadline for reporting PAs and PARs is too tight. There are those who feel that we have already had six years of proposals, and therefore employers surely are up and running by now. Frankly, about two years ago employees started getting sceptical that this would ever come in, and many of them stopped. So they are going to wait, and when it finally gets through third reading and off to the Senate, I believe there will be a mad rush of work by employers; until then, probably not very much.

• 1715

Most employers are going to seek professional assistance. They may not want to do this because of the cost, but because of the complexity, if it comes in February 28, 1991, they will have to do that. There are many thousands of defined benefit plans in this country, and there are simply not enough experts around to get the thing in place by then.

I want to talk about the interested parties. We see about six interested parties, all of whom you are trying to placate. Taxpayers who do not belong to any pension plan or deferred profit sharing plan, and taxpayers who belong to a defined contribution pension plan, also known as a money purchase plan or a DPSP, are probably not very well represented in the hearings you have been having over the last week or two, because I think you are probably hearing a lot from defined benefit plan sponsors and members and people representing those groups. I guess we are concerned with all groups and want to make sure those people are taken into account.

Then you have the taxpayers who belong to defined benefit plans. Then you have the sponsors of defined benefit plans, and principally the people who are most interested there are the administrators. Often it is done internally. Sometimes it is farmed out externally—payroll people, pension administration companies and so on. They have to be able to do calculations, communicate to employees, answer questions and effectively become RRSP experts. That is fine

[Translation]

M. Markham: Revenu Canada est un grand ministère. Il y a plusieurs ministères qui s'occupent des approbations en vertu de l'alinéa 20.(1)s). Certains s'occupent de l'agrément des régimes de pension. Il faudra sans doute un nouveau ministère entier pour s'occuper du système de FE et pour gérer les REER. Je ne peux pas dire si l'expérience acquise pourra vraiment s'appliquer à l'avenir. Cela dépend du nombre d'employés, de leur formation, etc. Je reviendrai également là-dessus un peu plus tard.

6. L'échéancier: Les organismes qui parrainent des régimes de pension, en particulier des régimes à prestations dites terminées, s'inquiètent beaucoup parce que la date fixée pour les déclarations de FE et de facteurs de rectification leur paraît beaucoup trop rapprochée. Il y en a par contre qui pensent que cela fait six ans déjà qu'on a des propositions et que les employeurs devraient être prêts maintenant. À vrai dire, il y a environ deux ans, les employés ont commencé à se dire que cela n'arriverait jamais et beaucoup se sont arrêtés. Alors maintenant ils doivent attendre, et quand le texte aurait été adopté en troisième lecture et sera envoyé au Sénat, je pense que ça fera beaucoup d'agitation du côté des employeurs mais sans doute pas avant.

La plupart des employeurs demanderont conseil aux professionnels. Ils n'auront peut-être pas envie de le faire, à cause des coûts correspondants, mais ce sera tellement compliqué, surtout avec la date du 28 février 1991, qu'ils devront bien le faire. Il y a plusieurs milliers de régimes à prestations déterminées dans notre pays et il n'y a tout simplement pas assez d'experts pour que tout puisse être en place d'ici là.

Je voudrais parler des parties intéressées. Nous pensons qu'il y en a six que vous essayez de satisfaire. Les contribuables qui ne sont pas membres d'un régime de pensions ou d'un régime de participation différée aux bénéfices ne sont sans doute pas très bien représentés dans les audiences que vous tenez depuis une semaine ou deux, pas plus d'ailleurs que ceux qui sont membres d'un régime à prestations déterminées, ou à cotisations déterminées comme on les appelle aussi. Je pense par contre que vous avez reçu plusieurs interventions des parrains de régimes à prestations déterminées ou de leurs représentants. Je pense que nous nous soucions de tous les groupes et nous voulons nous assurer que l'on tient compte des besoins de tous.

Il y a ensuite les contribuables qui sont membres de régimes à prestations déterminées. Il y a aussi les parrains de ces régimes, et ceux qui sont en fait les plus intéressés sont leurs administrateurs. Souvent cela est fait de façon interne. Mais parfois on le fait faire à l'extérieur par ceux qui s'occupent de la paye, par des entreprises d'administration de pensions, etc. Ils doivent pouvoir effectuer des calculs, communiquer avec les employés, répondre à des questions et